

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 16-2024

**DECISION DU PRESIDENT**

**Signature de la proposition financière de SYNALCOM pour la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) pour divers équipements allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.**

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

**Considérant** que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement au centre de loisirs « Le Clos Normand ».

**Considérant** que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement de la piscine « Les3 îlets »

**Le Président** décide de signer la proposition financière de la société SYNALCOM, Z.A de Courtaboeuf, 8, allée de Londres, 91140 VILLEJUST, d'un montant total de 546 € HT, soit 655.20 € TTC, réparti de la manière suivante 277 € HT, soit 332.40 € TTC pour le centre de loisirs « Le Clos Normand » et 269 € HT, soit 322,80 € TTC pour la piscine « Les 3 îlets » allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Fait à Pont-Audemer, le 19 février 2024

Le Président

Francis COUREL

